



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 22 septembre 2015, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h 04

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

1.3.- Mandat au greffier pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2014;

RÉSOLUTION
2015-09-313



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic



- 2.0.- **MAIRIE**
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 5.0.- **URBANISME**
 - 5.1.- Premier projet de *Règlement numéro 859 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, RA-19, CA-6 et RB-4;*
 - 5.2.- Détermination du prix des terrains de la zone RA-19;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
 - 6.1.- Abolition d'un poste;
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
 - 7.1.- Calendrier des activités et événements du Service des loisirs et de la culture pour l'automne 2015;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
 - 11.1.- Table des aînés du secteur Malartic : Journée internationale des aînés;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 12.1.- Remerciements au Comité de loisirs du Camping régional de Malartic;
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
 - 13.1.- Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de l'Union des municipalités du Québec : 23 septembre 2015;
 - 13.2.- Convocation à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce et d'Industries de Malartic : 1^{er} octobre 2015;
 - 13.3.- Société d'histoire de Malartic – Activité du 15^e anniversaire : 26 septembre 2015;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**
 - 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

RÉSOLUTION
2015-09-314

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-09-315

1.3.- **Mandat au greffier pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes**

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par la trésorière, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du Conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière prescrite aux articles 513 et suivants de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire se prévaloir du pouvoir prescrit à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la trésorière de la Ville de Malartic soit et est par la présente autorisée à enchérir les immeubles qui seront alors mis en vente lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires qui aura lieu le vendredi 13 novembre 2015 à 15 h;

D'ORDONNER au greffier de vendre les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie et apparaissant sur la liste préparée par la trésorière de la Ville de Malartic à l'enchère publique, au bureau du Conseil, en la manière prescrite aux articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

4.0.- **TRÉSORERIE**

5.0.- **URBANISME**

RÉSOLUTION
2015-09-316

5.1.- **Premier projet de Règlement numéro 859 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, RA-19, CA-6 et RB-4**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement numéro 859 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, RA-19, CA-6 et RB-4*, tel que présenté;

Adoptée.



RÉSOLUTION
No de résolution
2015-09-317

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

5.2.- Détermination du prix des terrains de la zone RA-19

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut promouvoir la vente des terrains vacants sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER le prix de vente des terrains vacants de la zone RA-19 à 50 \$/m², plus les taxes applicables;

D'EXIGER d'un futur acquéreur un dépôt de 10 % lors de la réservation d'un terrain et la signature d'une promesse d'achat;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les promesses d'achats pour la vente des terrains vacants de la zone RA-19;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de vente notariés à venir pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Abolition d'un poste

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABOLIR un poste permanent d'opérateur au Service des travaux publics, laquelle abolition est effective à compter du 9 octobre 2015;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Calendrier des activités et événements du Service des loisirs et de la culture pour l'automne 2015

Dépôt du document à titre d'information.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Table des aînés du secteur Malartic : Journée internationale des aînés

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

RÉSOLUTION
2015-09-318

RÉSOLUTION
2015-09-319



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER un montant de 500 \$ à la Table des aînés du secteur
Malartic pour la *Journée internationale des aînés*;

Adoptée.

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

**Remerciements au Comité de loisirs du Camping régional de
Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REMERCIER les membres du Comité de loisirs du Camping régional
de Malartic pour leur implication dans les activités du camping pendant
la saison estivale 2015;

Adoptée.

13.0. **CORRESPONDANCE**

13.1.- **Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de l'Union des
municipalités du Québec : 23 septembre 2015**

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- **Convocation à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de
Commerce et d'Industries de Malartic : 1^{er} octobre 2015**

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- **Société d'histoire de Malartic – Activité du 15^e anniversaire : 26
septembre 2015**

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 16

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER

RÉSOLUTION
2015-09-320

RÉSOLUTION
2015-09-321